



Des établissements de paiement entreront très bientôt en activité

Deux ou trois établissements de paiement entreront en activité, dans les jours à venir, après avoir obtenu l'autorisation de la Banque centrale a annoncé, mardi, le gouverneur de la BCT, Marouane Abassi.

Ces établissements de paiement font partie de plusieurs sociétés ayant déposé des demandes dans ce sens auprès de la BCT. Ils permettront aux personnes qui étaient exclues du système bancaire d'accéder aux services financiers, a-t-il expliqué, dans une déclaration en marge d'une conférence "sur l'inclusion financière : enjeux et défis de la transformation numérique".

Ces établissements constitueront un outil stratégique dans l'absorption de l'argent cash de l'informel et l'encouragement des acteurs de ce secteur à s'intégrer dans les circuits de l'économie formelle. Ils offriront leurs services quasiment, sans frais financiers et entretiendront des relations avec le secteur bancaire, selon Abassi.

A noter que l'article 14 de la circulaire de la BCT 2018 -61 qui régit l'activité et le fonctionnement des établissements de paiement stipule que ces établissements sont autorisés à ouvrir des comptes de paiement de trois niveaux " compte de niveau 1 ", " compte de niveau 2 " et " compte de niveau 3 ". A chaque niveau de compte correspond des limites par plafond de solde et par montant global des sorties de fonds à partir du compte de paiement par jour.

Le solde du compte de paiement de niveau 1 est plafonné à 500 dinars alors que le montant global des sorties de fonds à partir de ce compte ne doit pas dépasser les 250 dinars par jour. Le solde du compte de paiement de niveau 2 est plafonné à 1000 dinars sans toutefois que le montant global des sorties de fonds à partir du compte de paiement ne dépasse 500 dinars par jour. S'agissant du compte de paiement de niveau 3, le solde est plafonné à 5000 dinars sans toutefois que le montant global des sorties de fonds à partir de ce type de compte ne dépasse 1000 dinars par jour.

Evoquant l'inclusion financière, Abassi a fait savoir que de nombreuses disparités se révèlent, notamment par genre, soulignant que 51% des femmes tunisiennes sont des clientes d'une institution formelle, contre 71% pour les hommes. Seules 6% des femmes tunisiennes sont des clientes actives d'institutions formelles (au moins 3 transactions par mois sur un compte), contre 12% des hommes. Il a ajouté que si 21% des hommes ont utilisé un moyen de paiement autre que le cash au moins une fois par mois, ce chiffre n'atteint que 13% seulement, pour les femmes.

Par type d'institution financière, 43% des hommes sont des clients des banques et 35% sont des clients de la Poste, tandis que les femmes sont principalement, des clientes de la Poste (30%) contre, 23% sont des clientes des banques. Les femmes possèdent un niveau de connaissance financière moins élevé que les hommes, avec une note moyenne de 2,9/7 au test contre 3,3 pour les hommes.

Source : African Manager